

**Élaboration
du plan local d'urbanisme**

- Plan approuvé le 12/03/97
- 1^{re} révision approuvée le 18/05/98
- 2^e révision approuvée le 26/03/98
- 3^e modification approuvée le 13/01/00
- 4^e modification approuvée le 15/09/04
- 5^e modification approuvée le 20/09/05
- Plus amendé le 9 novembre 2010
- Plus amendé le 17 décembre 2015
- PLU approuvé le 30 mars 2017

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage
de l'ensemble de la commune**

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
communal du 30 mars 2017
approuvant le plan local
d'urbanisme de la
commune de Gallardon
La présidente,
Françoise Ramon

Date : 17 mars 2017 Phase : **Approbation** Échelle : 1 / 5 000 Pièce n° **4.2**

Communauté de communes des portes euréloises d'Île-de-France,
6 place Aristide Briand, 28220 Eperron Tél. 02 37 63 49 33 courriel : contact@porteseurloisesidf.fr
agence Gilson & associés Sas, urbanisme & paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Élargissement de la voie	2 450 m ²	Commune
2.	Élargissement de la voie	2 400 m ²	Commune
3.	Création d'un chemin	1 150 m ²	Commune
4.	Création d'un nouveau cimetière	6 400 m ²	Commune
5.	Création d'un accès	500 m ²	Commune
6.	Création d'une aire de stationnement et aménagement de voirie	4 450 m ²	Commune
7.	Mise en valeur des abords de la Tour	3 050 m ²	Commune
8.	Aménagement du carrefour	30 m ²	Commune
9.	Extension des équipements scolaires	1 450 m ²	Commune
10.	Élargissement de voirie et aménagements	500 m ²	Commune
11.	Création d'équipements collectifs	3 600 m ²	Commune

LÉGENDE DU ZONAGE

	Limites de zone et de secteur
	Zone destinée principalement à l'habitat, centre ville
	Zone destinée principalement à l'habitat, centre ville historique
	Zone destinée principalement à l'habitat, faubourg
	Zone destinée principalement à l'habitat, extensions récentes
	Zone destinée principalement à l'habitat, hauteur plus importante
	Zone à dominante d'équipements
	Zone à dominante d'activités
	Zone de maintien de l'activité économique existante
	Secteur de jardins
	Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
	Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités
	Zone d'urbanisation future à terme
	Zone d'activités agricoles
	Zone de protection du paysage
	bâti pouvant prétendre à un changement de destination
	Zone non aedificandi
	Emplacement réservé
	Périmètre de protection des vues sur l'église et la tour

